

GRAND CONCOURS ASCENSION

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Objet

Les Éditions Delcourt, situées au 54 rue d'Hauteville, 75010 Paris, immatriculées au RC de Paris sous le numéro B 334 898 822, organisent, du 11 Mars au 30 Avril 2014, un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Grand concours Ascension** » et faisant appel à la sagacité des joueurs. Ce concours aura lieu sur la page Facebook Delcourt Manga :

<https://www.facebook.com/delcourtmanga?fref=ts>

Et sur le site Delcourt :

<https://www.editions-delcourt.fr/catalogue/manga/>

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables à ce jeu concours. Les indications données aux internautes au fur et à mesure à l'écran sur le déroulement du jeu concours complètent ce règlement.

Toutefois, si les circonstances l'exigent, les Éditions Delcourt se réservent le droit de renouveler, de modifier, ou de reporter ce jeu sans que leur responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

Après avoir pris connaissance du règlement, les personnes qui participent à ce concours ont souhaité le faire dans les conditions décrites dans les articles ci-dessous. En cas de pluralité de participation, les candidats seront exclus du concours.

ARTICLE 2 : Participation

Ce concours est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine et Belgique à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice, de la famille vivant sous leur toit, et du personnel des sociétés prestataires de service pour ce jeu. Il ne sera accepté qu'une participation par personne (même prénom, même nom, même adresse). Les mineurs voulant participer doivent être accompagnés d'un adulte pour le voyage s'ils sont gagnants.

ARTICLE 3 : Fonctionnement du concours

Ce jeu concours se déroulera du 11 Mars au 30 Avril 2014 à minuit.

Pour participer, il suffit de répondre correctement aux questions posées sur la page facebook Delcourt Manga : <https://www.facebook.com/delcourtmanga?fref=ts>

Ou sur le site Delcourt : <https://www.editions-delcourt.fr/catalogue/manga/>

Les participants devront remplir l'intégralité des champs du formulaire (nom, prénom, adresse complète, adresse mail) pour valider leur participation.

L'enregistrement de participation doit parvenir chez Delcourt avant le 30 Avril 2014, minuit.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les 6 éléments suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse du domicile
- Adresse de courrier électronique
- Adresse IP

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, l'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile.

Tout gain obtenu de façon anormale, en violation du présent règlement ou par le biais de manipulations techniques visant à fausser la loyauté du jeu concours, d'intrusion, ou de tentative d'intrusion, d'actes de piratage sur les serveurs ou le site de l'organisateur, sera annulé par l'organisateur qui se réserve tout droits de poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur de la fraude.

ARTICLE 4 : Exclusion

Tout enregistrement de participation incomplet, crypté ou réalisé après la date de clôture du jeu concours sera déclaré nul sous contrôle de l'huissier. En cas de pluralité de connexion, les candidats seront exclus du jeu concours. Toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du jeu et la non attribution des lots qu'il aurait éventuellement gagnés, sans que la responsabilité des Éditions Delcourt puisse être engagée. Les mineurs aillant participé doivent être accompagnés d'une personne adulte majeur pour le voyage s'ils sont désignés gagnants.

ARTICLE 5 : Sélection

La personne aillant donné toutes les bonnes réponses et les réponses les plus proches de toutes les solutions sera désignée vainqueur. En cas d'égalité entre plusieurs participants, le vainqueur sera désigné par tirage au sort entre les joueurs ex-æquo.

Le tirage au sort se déroulera dans la semaine qui suivra la clôture du concours. Il sera effectué par un représentant des Éditions Delcourt. Un même participant ne pourra gagner qu'une seule fois durant toute la durée du jeu concours.

En cas de contestation, seuls les listings feront foi.

ARTICLE 6 : Proclamation des résultats et remise des prix

6.1 Proclamation des résultats

La proclamation officielle des lauréats aura lieu dans les la semaine qui suivra la nomination ou le tirage au sort et seul le gagnant du concours sera avisé par mail. Le résultat du concours sera également annoncé sur la page Facebook.

6.2 Dotations

Un prix à gagner pour deux personnes qui comprend :

- Un voyage de 10 jours pour deux personnes au Népal.
- Le billet d'avion aller-retour payé pour une seule des deux personnes.

Les gagnants pourront décider de leur date de voyage sur deux périodes: de septembre à décembre ou de février à mai.

Les gagnants auront un an à compter de l'annonce de leur lot pour choisir les dates de leur voyage.

Le voyage en trek comprend :

- l'hébergement en hôtels à Katmandu et Pokhara (catégorie 3*) et lodge en trek tels que décrits dans le programme, base chambre double.
- les transferts terrestres en véhicules privés, sauf Pokhara – Katmandu en bus touristique.
- Vol Katmandu – Pokhara avec la taxe d'aéroport.

- les repas tels que décrits (B = breakfast, L = lunch, D = dîner).
- l'assistance du guide local francophone et 1 porteur, ses frais et honoraires.
- Visites de la vallée de Katmandu avec les entrées dans les sites tels que décrits dans le programme.
- les permis de trek (TIMS) pour Annapurna et entre dans le parc des Annapurna.

Le voyage ne comprend pas :

- L'assurance multirisque voyage.
- L'équipement individuel nécessaire pour la réalisation du programme.
- Les boissons, pourboires laissés à l'équipe locale et toutes dépenses d'ordre personnel.
- Tout ce qui n'est pas indiqué dans "ce prix comprend".

Le programme :

Jour	Programme	Logement / Repas
01	Arrivée à Katmandu. Installation à l'hôtel Première découverte de la vallée.	Hôtel Samsara ou Shakti. D
02	Visite de Swoyambhu, Kirtipur, Bugmati, Patan	Hôtel. BLD
03	Vol pour Pokhara, route pour Phedi, trek Dhampus	Lodge. BLD
04	Trek Dhampus – Landruk	Lodge. BLD
05	Trek Landruk – Ghandruk	Lodge. BLD
06	Trek Ghandruk – Tadapani	Lodge. BLD
07	Trek Tadapani – Ghorepani	Lodge. BLD
08	Trek Ghorepani – Pun Hill – Hile	Lodge. BLD
09	Trek Hile – Nayapul. Retour a Pokhara. Nuit à Pokhara	Hôtel. BLD
10	Route pour Kathmandu en bus touristique, après midi libre	Hôtel. BLD
11	Visite Thimi, Bhaktapur, Pashupati, Boudhnath	Hôtel. BLD
12	Journée Libre	Hôtel. BLD
13	Départ	

ARTICLE 7 : Informations générales

En application de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, tout participant au jeu organisé par les Éditions Delcourt est informé de ce que les informations nominatives recueillies, à l'occasion de ce concours, sont nécessaires pour sa propre participation au concours. Ces informations sont destinées aux Éditions Delcourt. Le participant reconnaît bénéficier d'un droit d'accès et de rectification. Dans l'hypothèse où il ne souhaite pas que ses coordonnées soient communiquées à des tiers à l'occasion d'opérations commerciales, il reconnaît avoir la possibilité de s'y opposer en s'adressant aux Éditions Delcourt.

Les noms et prénoms des gagnants pourront être mentionnés ou publiés par les Éditions Delcourt.

Une telle utilisation ne donnera droit à aucun dédommagement ou aucune rémunération de quelque nature que ce soit, autre que le bénéfice du lot gagné.

Les participants souhaitant recevoir le règlement complet devront en formuler la demande explicite par écrit sur papier libre en mentionnant leurs coordonnées à l'adresse suivante : Éditions Delcourt – Grand concours Ascension - 54 rue d'Hauteville, 75010 Paris.

ARTICLE 8 : Dépôt

Le présent règlement du jeu concours est déposé à la **société civile professionnelle Marc Chouraqui – Guy Nacache – Laurent Fourrier – Huissiers de Justices Associés**, 41 allée de la Toison d'Or, 94000 Créteil.

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants au Jeu disposent des droits d'opposition (art. 26 de la Loi), d'accès (art. 34 et 38) et de rectification (art. 36) des données les concernant.

